

ALBERT Basilique Notre-Dame de Brebières: vive la défiscalisation grâce à la Fondation du patrimoine

PUBLIÉ LE 07/06/2016

Courrier picard

Municipalité et Fondation du patrimoine ont signé un partenariat valable deux ans. Ce sont les mécènes, particuliers et sociétés, qui en profiteront.



La restauration de la basilique Notre-Dame de Brebières d'Albert est, depuis lundi 6 juin, soutenue par la Fondation du patrimoine. Ça fait bien sur le papier, mais ça change quoi ? Tout et rien. Pour la municipalité et l'association des Amis de la basilique, c'est gage de notoriété et de « reconnaissance de la qualité du travail que nous menons », comme le souligne le maire Stéphane Demilly. Mais c'est surtout les mécènes qui y trouveront leur compte. Car cette convention avec la Fondation du patrimoine sera pour eux synonyme de défiscalisation. Concrètement, grâce à ce partenariat, les particuliers pourront déduire 66 % du montant du don de leur impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable (75 % de l'impôt de solidarité sur la fortune avec un maximum de 50 000 €) et les entreprises 60 % dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

« Désormais, l'ordre des chèques sera Fondation du patrimoine Basilique Notre-Dame de Brebières à Albert, détaille Laurence Catherine, conseillère déléguée au patrimoine. Les chèques devront être envoyés à Fondation du patrimoine, 2 promenade Saint-Pierre-des-Minimes à Compiègne. En retour, la Fondation enverra un reçu aux mécènes comme justificatif pour la défiscalisation. » Le partenariat est valable deux ans et pourra être renouvelé. En contrepartie, la mairie s'engage à proposer aux mécènes des tarifs préférentiels pour les spectacles à la basilique et des visites de chantier.

« Le public doit rester mobilisé »

Les travaux de rénovation intérieure de l'édifice prendront plusieurs années. Pour le moment, la tranche préliminaire consiste en l'étanchéité des baladoires et la conservation des frises. Les travaux seront ensuite divisés en neuf tranches. Et tout, cela aura un coût. Laurence Catherine insiste : le partenariat avec la Fondation du patrimoine ne signifie pas que la basilique n'a plus besoin du soutien de la population. Bien au contraire. « Le public doit rester mobilisé et investi. Tous les dons, 10 € comme 500 €, sont les bienvenus. Chacun donne en fonction de ses moyens. » Et ce n'est pas parce que vous avez donné une fois que vous ne pouvez pas redonner, ajoute la déléguée au patrimoine. À bon entendre...

emmanuelle bobineau

Un partenariat qui se mérite

Le partenariat entre la mairie et la Fondation du patrimoine n'était pas acquis. La municipalité a dû monter un dossier et défendre son projet. Laurence Catherine assure que la Fondation « ne prend que rarement des monuments classés (la basilique est classée monument historique depuis 2004, NDLR) ».